

Arrestation de deux trafiquants de trophées d'espèces intégralement protégées à Moanda François Xavier Ngouga et Landry Doumbi dans les mailles de la justice

Quatre peaux de panthères entre les mains de deux Gabonais. C'est sans doute l'une des plus belles prises de la police judiciaire à Moanda dans le cadre de la lutte anti-braconnage qu'elle mène avec l'administration des Eaux et Forêts et l'ONG Conservation Justice. François Xavier Ngouga et Landry Doumbi n'ont pas échappé à la vigilance des éléments de la PJ bien décidés à leur mettre la main dessus après plusieurs semaines d'enquêtes et de patience.

Alors que depuis plusieurs jours des informations concordantes font état d'une transaction entre trafiquants et acheteurs de peaux de panthère, une équipe constituée de quelques agents de la PJ de Franceville, des Eaux et Forêts et de l'ONG CJ se rend à Moanda. C'est dans cette ville minière, rarement citée dans les affaires de trafic d'espèces protégées, que François Xavier Ngouga et Landry Doumbi ont entrepris de vendre leur butin. Tout était vraisemblablement ficelé : le prix total des quatre peaux, le lieu de l'échange et surtout le client.

Après près d'une heure de route, l'équipe arrive à Moanda alors que la transaction est sur le point de débiter dans une ruelle de la cité, les vendeurs déjà présents sur place attendant que l'acheteur se pointe. Pris en flagrant de commercialisation, les deux compères sont arrêtés et leur transaction annulée. Dans les heures qui suivent, les deux hommes sont entendus conformément aux procédures de la PJ.

Après quelques hésitations, les deux hommes décident de parler. François Ngouga, d'abord muet, énonce quelques noms et sobriquets de personnes visiblement complices. Elles habitent Koula-Moutou et ses environs.



Selon François Xavier Ngouga, ce sont elles les véritables propriétaires des quatre peaux de panthères. Elles devraient sans doute être interpellées par les éléments de la PJ ayant compétence sur la province de l'Ogooué-Lolo, région dans laquelle se trouve la localité de Koula-Moutou alors que

Moanda, où l'arrestation de Ngouga et Doumbi a eu lieu, et Franceville, où ils ont été conduits, se trouvent plutôt dans le Haut-Ogooué.

Les deux hommes ont été écroués et placés en garde à vue. En attendant éventuellement que leurs

complices les rejoignent.

Dans tous les cas, Ngouga et Doumbi risquent deux à six mois de prison pour transport, détention et commercialisation de pièces d'espèces protégées et jusqu'à 1 million de francs d'amende selon la loi en

vigueur. Une peine bien légère comparativement à d'autres pays africains où le braconnage et le trafic d'espèces menacées d'extinction sont combattus.

SM